

RÉUNION DU VINGT-NEUF MARS 2012

Le Vingt-Neuf Mars deux mil douze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 23 Mars 2012.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Christophe JAS, Denis CARRON.

Absents excusés : Eric PESSARELLI.

Pouvoir de E. Pessarelli. à D. Carron.

Mr Denis CARRON est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

BUDGET PRIMITIF 2012

Mr le Maire présente le projet de Budget Primitif établi pour l'exercice 2012. La section de fonctionnement du budget principal s'équilibre à la somme de 1 094 256.00 euros sans modification des taux d'imposition. Une subvention d'équilibre d'un montant de 133 000 € est versée au budget annexe pour permettre l'équilibre de ce budget consacré aux locations commerciales qui comprend notamment cette année les crédits nécessaires à la réalisation du commerce au rez-de-chaussée de la résidence du Chas.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 820 090.00 €, et comprend notamment : l'acquisition de la maison Rivat et de divers terrains dont ceux du marais du Chassigneu, matériels divers dont défibrillateur, informatique mairie, mobilier écoles, divers travaux de bâtiment dont la réfection de l'extérieur de la maison louée à la kiné, travaux de voirie divers, et une provision de 341 940 € non affectée.

Deux dossiers de demande de subvention seront transmis au Conseil Général : un dossier pour l'aménagement de la maison médicale, l'autre pour les travaux sur les voies communales.

Les délibérations suivantes sont transmises en Sous-Préfecture :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'exercice 2012 comme suit :

- | | | | |
|---------------------------|------------------|-------------------|---------|
| • Taxe d'habitation : | - taux : 9.88 % | Produit attendu : | 135 455 |
| • Taxe Foncier bâti : | - taux : 22.06 % | Produit attendu : | 190 841 |
| • Taxe Foncier non bâti : | - taux : 57.23 % | Produit attendu : | 15 795 |

Total du produit attendu : 342 091

Le Conseil Municipal approuve ensuite à l'unanimité le Budget Primitif 2012 présenté par le Maire qui se décompose comme suit :

➤- Dépenses de fonctionnement :	1 094 256
➤- Recettes de fonctionnement :	1 094 256
➤- Dépenses d'investissement :	820 090
➤- Recettes d'investissement :	820 090

BUDGET ANNEXE. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Vote une subvention d'équilibre** du budget principal vers le budget annexe pour un montant de 133 000 euros.

- **Approuve** ensuite à l'unanimité **le Budget Primitif 2012** du budget annexe des opérations soumises à T.V.A. présenté par le Maire qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	162 390
- Recettes de fonctionnement :	162 390
- Dépenses d'investissement :	200 000
- Recettes d'investissement :	200 000

VOIRIE COMMUNALE. Demande de subvention.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de voirie sur les voies communales proposées par la commission travaux, et estimés par la D.D.T. à un montant total de 87 377.86 € H.T., soit 100 915.92 € TTC.

Mr le Maire précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2012, et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux sur les voies communales présentés par le Maire pour un montant total de 87 377.86 € HT.
- Sollicite de Mr le Président du Conseil Général de l'Isère une subvention au taux le plus élevé possible pour ces travaux.

REFECTION EXTERIEUR MAISON MEDICALE. Demande de subvention.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de rénovation de la maison située 116 route de Virieu, appartenant à la commune, dont le rez-de-chaussée est loué pour un cabinet de kinésithérapie, et pour un cabinet d'infirmière, et dont l'étage est loué comme habitation pour la kiné.

Mr le Maire indique que les travaux comprennent la réfection de la façade pour 31 903.52 € H.T., et le changement des menuiseries extérieures pour 5 150.00 € HT, soit un montant total de travaux de 37 053.52 € HT.

Mr le Maire précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2012, et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de rénovation extérieure présentés par le Maire pour un montant total de 37 053.52 € HT.
- Sollicite de Mr le Président du Conseil Général de l'Isère une subvention au taux le plus élevé possible pour ces travaux.

COMPTES DE GESTION.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des comptes de gestion établis par le percepteur pour l'exercice 2011 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

CREATION D'UNE MICRO-CRECHE ET SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA C.A.F.

Dans le cadre de leur compétence petite enfance, les communes de Biliou, Charavines, Le Pin, Montferrat et Paladru se sont engagées à ouvrir une micro-crèche de 10 places au 28/11/2011.

Elle sera gérée par la commune de Paladru.

Ce projet sera inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la C.A.F.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à signer un avenant au volet enfance du Contrat Enfance Jeunesse, cosigné par les communes, sur la période 2011/2013, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU REUNION TOUR DU LAC ET BILAN MULTI ACCUEIL.

- Multi-accueil Charavines : Bon bilan de la première année de fonctionnement. Taux de remplissage : 70.24 %, soit 24 879 heures. Coût à répartir entre les communes : 40 303 €, soit 1.62 € de l'heure.

Prévisions 2012 : 25 000 heures, budget de 185 070 €

Investissement : 20 000 € à répartir entre les communes.

- Micro-crèche Paladru : Bilan 2011 non significatif sur 1 mois 1/2 : 936.50 heures. Coût à répartir entre les communes : 21 438.35 €, soit 23.00 € de l'heure.

Prévisions 2012 : 17 800 heures, budget de 123 150 €

Investissement : 145 902 € à répartir entre les communes. Considérant qu'une première estimation des travaux était établi à 20 000 € environ, les élus du tour du lac ont exprimé leur désaccord au maire de Paladru sur ce montant. D'autant plus que le calcul comprend des charges de personnel qui ne devaient pas être facturées et des frais importants de mobilier et bureautique qui n'ont pas été validés. Il est demandé au Maire de Paladru de faire parvenir un nouvel état des investissements, qui ne comprendra pas les frais de personnel, et qui tiendra compte de l'ensemble des subventions et du retour de TVA.

- RAM : Difficulté pour le recrutement d'une animatrice à 60 %. Ce recrutement sera effectué par la commune de Paladru sur laquelle le RAM sera implanté.

- Centre de Loisirs : Il se déroulera à Charavines. L'AFR et les CCAS réfléchissent à comment aider davantage les familles à faibles revenus pour une meilleure fréquentation du centre par cette catégorie.

SUBVENTION A.F.R.

Mr le Maire présente au Conseil les demandes de subvention de l'A.F.R. du Val d'Ars :

- **Solde R.A.M.** : Suite au transfert du R.A.M. aux communes, l'A.F.R. a établi le bilan financier de ce service pour la période 2011 où il a encore fonctionné sous la gestion de l'AFR. Le total restant à charge des communes s'établit à 4358.07 €, dont 787.96 € pour la commune du Pin.
- **C.L.S.H.** : Le bilan 2011 du C.L.S.H. qui s'est tenu à Paladru comprend 1796 demi-journées, dont 470 pour Le Pin. La participation correspondante s'établit à 953.07 €.

La délibération suivante est transmise en Sous-Préfecture :

SUBVENTION A.F.R. DU VAL d'ARS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes à l'A.F.R. du Val d'Ars :

- 787.96 € au titre du R.A.M. 2011
- 953.07 € au titre du C.L.S.H. 2011

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 5 MARS 2012.

Dominique TIRMAN, Corinne PUTELAT, Denis CARRON et Pascal MAILLEY ont participé à cette séance, au cours de laquelle ont notamment été évoqués :

- Demandes de travaux : Protection doigts pour portes maternelle, point d'eau dans la classe maternelle du haut, acquisition de mobilier pour les classes, accès à l'école par le chemin du dojo.
- Projet d'école : Projets des différentes classes pour cette année scolaire.
- Divers : distribution du pain à la cantine, utilisation de la cour et des jeux de l'école, horaires, service municipal de garderie...
- Collège de Chirens : Sera mis en service à la rentrée de Septembre. A priori, le choix de l'italien en 2° langue ne sera pas possible à Chirens, et les enfants qui souhaitent ce choix devront fréquenter le collège de Voiron. Le service de transport scolaire devra donc desservir les deux établissements.

RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE LA BIBLIOTHEQUE.

Mme PEROT rend compte du rapport d'activité 2011 établi par la bibliothèque René Pellat. 136 familles adhérentes, représentant 402 lecteurs, ont effectué 10632 prêts au cours de l'année 2011 - dont 2081 pour les enfants des écoles. Le fonds des documents comprend 3010 livres adultes, 2525 livres enfants, et 492 documents sonores. De nombreuses animations ont été programmées, et le Conseil félicite et remercie l'équipe de bénévoles.

L'association « Les amis du Livre » sollicite une subvention de 200 € pour couvrir les frais d'animation courants. Le Conseil attribue cette subvention à l'unanimité.

ORGANISATION DES ELECTIONS.

Le Conseil établit le bureau de vote et les horaires de permanence pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai, et les élections législatives des 10 et 17 juin.

DEMANDES DE SUBVENTIONS.

- **Tennis-club** : Le tennis-club du Lac a adressé sa demande annuelle de subvention. Mr le Maire indique que les règles de subvention aux associations sportives intercommunales doivent être rediscutées lors de la prochaine réunion du tour du Lac, et propose de reporter cette demande au prochain conseil.

- **Frapna** : Mr le Maire présente la demande de subvention d'un montant de 225 € de la FRAPNA de l'Isère. Le Conseil ne donne pas suite.

- **ADMR La Ricandelle** : Cette association assure le portage de repas à domicile pour les personnes âgées du Pin depuis le 1° Janvier. Elle dessert 4 personnes. Elle demande 0.35 € par habitant, soit 443.45 € de subvention. Des renseignements complémentaires seront demandés sur l'association, et la décision est reportée au prochain conseil.

- **Coordination gérontologique** : Le Conseil attribue une subvention de 100 € à cette association cantonale.

- **C.G.T.** : Le Conseil ne donne pas suite.

- **CHAMBRE DES METIERS** : Le Conseil attribue une subvention de 100 € pour l'accueil de 2 apprentis.

La délibération suivante est adressée en Sous-Préfecture :

VOTE DE SUBVENTIONS.

Après délibération, le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- Les amis du livre : 200.00 € - pour l'animation de la bibliothèque.
- Coordination Gérontologique : 100.00 €
- Chambre des Métiers : 100.00 € - pour 2 apprentis.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT STRUCTURANTES » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS.

Le projet de Territoire, le Schéma de Secteur, le Programme Local de l'Habitat et le futur SCOT insistent sur l'impératif de confortement des pôles urbains et de régulation du développement des communes périurbaines et de limitation de la consommation d'espaces. Dans ce contexte, il est apparu opportun de pouvoir confier à la Communauté du Pays Voironnais la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement considérées comme structurantes car elles contribuent de manière très directe aux objectifs fixés par le Projet de Territoire.

Sur la base de motivations exposées en séance, il est donc proposé au Conseil Municipal que la compétence suivante soit transférée à la Communauté, et vienne prendre place au sein du bloc des compétences facultatives (bloc 3) :

« Opérations d'aménagement structurantes pour le territoire (c'est-à-dire des opérations qui ont fait dans le cadre d'un PLU l'objet d'une Orientation d'aménagement ou dans le cadre d'un POS de la définition d'un secteur à plan masse ou d'un secteur identifié dans les cartes communales) répondant de manière cumulative aux deux groupes de critères suivants :

1. Opérations présentant un intérêt particulier pour la mise en œuvre des orientations communautaires (principalement Projet de Territoire, Schéma de secteur, PLH) :

Il s'agit d'opérations où se joue particulièrement la mise en œuvre des orientations intercommunales en matière :

- *de confortement des fonctions urbaines du territoire*
- *d'articulation urbanisme/déplacements*
- *de mixité sociale et solidarité*
- *de renouvellement urbain et d'économie d'espace*

La dimension structurante des opérations est à apprécier proportionnellement à la taille des communes concernées.

2. Critères correspondant aux caractéristiques des projets (ces critères sont cumulatifs)

- *Objectifs de mixité sociale (en s'appuyant pour référence sur les objectifs du PLH tant sur une dimension quantitative de production de logements sociaux que par rapport à des objectifs de prix de vente des opérations en accession).*

- *Objectifs de mixité fonctionnelle (et notamment habitat - fonctions économiques - équipements structurants - commerces).*

- *Objectifs de densité (en s'appuyant pour référence sur les objets fixés dans le SCOT et/ou le Schéma de Secteur).*

- *Objectifs de qualité environnementale, sur la base de cibles à établir en cohérence avec le contexte propre à chaque opération. »*

La réponse à ces critères permettra de définir les opérations ayant vocation à être menées dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le Conseil Municipal,

Sur la base de ces éléments,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.5211-5, L.5211-17

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en date du 31 Janvier 2012 (délibération n° 12.003).

Considérant l'intérêt pour le territoire des propositions exposées ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver la proposition de transfert à la Communauté d'Agglomération du pays Voironnais de la compétence « opérations d'aménagement structurantes » telle que libellée ci-dessus.
- **Demande** à Monsieur le Préfet de l'Isère de prendre un arrêté modifiant les statuts de la Communauté en intégrant cette compétence dans le bloc des compétences facultatives.

APPROBATION DU PAVE (PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES VOIRIES ET DES ESPACES PUBLICS).

Mr le Maire rappelle que par délibération du 22 Juillet 2010, le Conseil Municipal a décidé l'élaboration d'un PAVE avec le bureau d'études SOCOTEC. Mr le Maire présente le PAVE établi par la société SOCOTEC, qui a reçu un avis favorable du conseil communautaire du Pays Voironnais dans sa séance du 28 février 2012.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le PAVE = Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics, établi par la société SOCOTEC.

QUESTIONS DIVERSES.

- **Enquête P.L.U.** : Mr le Maire précise que l'enquête publique sur le projet de modification du règlement du P.L.U. se déroulera en Mairie du 2 Avril au 3 Mai 2012. Les permanences du commissaire enquêteur sont programmées les 2 Avril, 24 Avril et 3 Mai de 14h à 17h.

- **Fermeture du bureau de poste** : Mr le Maire indique que le bureau de Poste du Pin a été à nouveau fermé la semaine du 26 au 31 Mars 2012, en raison d'un manque de personnel. Le comité citoyen a prévu un affichage et des courriers de protestation. Mr le Maire propose de soutenir cette action par une délibération d'indignation et de protestation suite à la dégradation du service public. Cette proposition est adoptée par dix voix pour, une voix contre et trois abstentions.

FERMETURE DU BUREAU DE POSTE. DEGRADATION DU SERVICE PUBLIC.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 19 mars 2012, le directeur d'établissement du territoire de Virieu de La Poste informe le Maire de la fermeture du bureau de Poste de LE PIN la semaine du 26 au 31 Mars 2012 pour des raisons de manque temporaire de personnel.

Mr le Maire rappelle que le bureau du Pin a déjà été fermé à plusieurs reprises ces derniers mois pour le même motif, dans la mesure où le manque de personnel remplaçant de la Poste ne permet pas de pallier les absences du personnel titulaire du territoire, et que le bureau du Pin, jugé moins important, est fermé en priorité.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par dix voix pour, une contre, et trois abstentions :

- Proteste vivement contre la fermeture systématique du bureau de Poste du Pin lorsqu'un manque de personnel se fait ressentir au niveau du territoire de Virieu.
- Demande à Mme La Présidente de La Poste de l'Isère de prendre les mesures nécessaires pour recruter un personnel remplaçant suffisant pour pallier aux indisponibilités des titulaires.
- S'indigne fermement de cette dégradation du service public.

- **Gaz de schiste.** : Mr le Maire indique que des forages de gaz de schiste sont envisagés sur notre territoire. Cette exploitation consomme des quantités énormes d'eau, et engendre un risque de pollution. Par ailleurs, le Pays Voironnais a établi un plan climat énergie pour limiter l'utilisation de l'énergie fossile. Pour ces raisons, la C.A.P.V. prendra prochainement une délibération pour protester contre cette exploitation. Le Syndicat des Eaux de la Haute Bourbre devrait également se prononcer.

- **Remboursement arrhes** : Mme Rumillat qui a réservé la salle du Carré d'Ars le 13 Juillet et a versé un acompte de 150 € doit annuler sa réservation, et demande le remboursement de l'acompte. La commission devra étudier cette demande et déterminer une règle sur le remboursement des acomptes, et cette demande sera revue lors de la prochaine séance.

- **Cause Tibétaine** : Mr Bret fait part au conseil du dossier que lui a remis Valériane BLUM, concernant la cause tibétaine, et invitant le conseil à prendre position. Les élus sont invités à prendre connaissance de ce dossier en Mairie, et se prononceront lors de la prochaine séance.

- **P.D.U. du Pays Voironnais** : Mr le Maire informe le Conseil que suite à un recours, le Plan de Déplacement Urbain du Pays Voironnais a été annulé par le Tribunal Administratif. Considérant que le PDU n'est pas obligatoire, et que les déplacements sont étudiés dans le cadre du Schéma de Secteur, il a été décidé de ne pas le reprendre.

- **Droit Préemption Urbain** : Le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :

- Propriété bâtie ROYET - 195 route de Virieu - A 373.387. - 230 000 €
- Propriété bâtie CIANTRA - 69 route des Allès - B 470.471. - 200 000 €
- Terrain 135 m² VEYRET - route du Mollard - D 1154. - 4 000 €

- **Grange Dimière** : Une réunion aura lieu en Mairie le 13 avril à 16 h. avec le Pays Voironnais pour définir les projets dans le périmètre de la Grange Dimière.

- **Chalets des Chasseurs** : Christian MOINE indique que Mme BRUN demande aux chasseurs de libérer le chalet qu'ils utilisent depuis de nombreuses années puisque la propriété est mise en vente. L'A.C.C.A. qui souhaite continuer à utiliser un local, a envisagé de collaborer avec la société de boules qui souhaite une extension du local boules/tennis existant vers le stade. Un groupe d'élus composé de JP Bret, C Pérot, D Carron et C Clor est désigné pour étudier ce projet avec les associations.

La séance est levée à 23 h35
